

20 juil 2011 -12:55

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2011

Commission de régulation de l'électricité et du Gaz

Fixation des montants destinés au financement des frais de fonctionnement de la Commission de régulation de l'électricité et du Gaz

Fixation des montants destinés au financement des frais de fonctionnement de la Commission de régulation de l'électricité et du Gaz

Sur proposition de M. Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Energie, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe les montants destinés au financement des frais de fonctionnement de la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG) pour l'année 2011.

Ces frais de fonctionnement, couverts par la cotisation fédérale, s'élèvent pour 2011 à 15.779.353 euros (11.139.892 euros pour le secteur de l'électricité et 4.639.461 euros pour le secteur du gaz).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://magnette.belgium.be>